



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 59 de l'ordre du jour

Formation et recherche

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Vanessa **Gomes** (Portugal)

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée :

« Formation et recherche :

- a) Université des Nations Unies;
- b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question de ses 29^e à 31^e séances et à sa 33^e séance, les 14, 17 et 22 novembre et le 6 décembre 2006. Les débats consacrés sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/61/SR.29 à 31 et 33). Il convient d'appeler l'attention également sur le débat général tenu par la Commission à ses 2^e à 6^e séances, du 2 au 4 octobre 2006 (voir A/C.2/61/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de ce point par la Commission dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

- a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹;
- b) Rapport du Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²;

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous la cote A/61/428 et Add.1 et 2.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 31* (A/61/31).

² *Ibid.*, *Supplément n° 14* (A/61/14).



c) Rapport présenté par l'Université des Nations Unies (document établi à titre officieux en anglais uniquement).

4. À la 29^e séance, le 14 novembre, le recteur de l'Université des Nations Unies et le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.2/61/SR.29).

5. À la même séance, conformément aux dispositions du paragraphe 3 d), section C de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la Commission a procédé, sous la forme de questions-réponses, à des échanges durant lesquels les représentants de l'Estonie et du Kenya ont formulé des observations et posé des questions auxquelles le recteur de l'Université des Nations Unies et le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont répondu.
